

**B.E.P. - CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES**

EP1 - Partie B- Techniques socio-éducatives et de loisirs

Durée : 1 heure 30 coefficient : 8 avec partie A

CANDIDAT N° : .....

**GRILLE DE NOTATION**

		Dossier	Ecrit	Oral	Barème	Note du candidat	Remarques
Pertinence de l'activité proposée (sujet).	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Techniques adaptées à l'utilisateur (possibilités psychomotrices).</li> <li>⇒ Techniques adaptées à la structure.</li> <li>⇒ Techniques adaptées à la situation (thème...).</li> <li>⇒ Résultat correct.</li> </ul>			X	4 points		
Pertinence de l'organisation prévue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ordre logique des opérations.</li> <li>⇒ Organisation dans le temps.</li> <li>⇒ Organisation dans l'espace.</li> <li>⇒ Travail réalisé avec un souci d'économie.</li> <li>⇒ Rangement.</li> </ul>		X X	X	3 points		
Qualité de l'analyse des activités présentées dans le dossier. (Contenu du dossier)	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pertinence du choix des activités proposées.</li> <li>⇒ Présentation des objectifs des activités.</li> <li>⇒ Investissement personnel du candidat.</li> <li>⇒ Analyse et auto-évaluation des activités.</li> </ul>	X			5 points		
Connaissances relatives aux techniques éducatives et de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maîtrise du vocabulaire technique.</li> <li>⇒ Connaissance des possibilités de l'utilisateur.</li> </ul>	X		X	4 points		
Aptitude à la communication et qualités relationnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Expression.</li> <li>⇒ Capacité d'écoute.</li> <li>⇒ Aptitude à s'intégrer dans une équipe.</li> </ul>			X	4 points		

**PENALITES EVENTUELLES :**

(voir consignes de notation)

Justifier obligatoirement les pénalités appliquées :

NOTE DU CANDIDAT /20

DATE :

Noms et signatures des correcteurs :

**B.E.P. - CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES**

EP1 - Partie B- Techniques socio-éducatives et de loisirs

Durée : 1 heure 30      coefficient : 8 avec partie A

**CONSIGNES DE CORRECTION**

- Lire la note diffusée aux candidats.
- Vérifier la durée, la conformité des lieux de périodes de formation en entreprise ou d'activité professionnelle.  
Compléter obligatoirement la grille récapitulative.
- Signaler à l'Inspection Académique tous les candidats ne remplissant pas les conditions réglementaires.
- Noter en utilisant la grille de notation :
  - ♦ le barème sera détaillé par pôle à évaluer.
  - ♦ les remarques seront mentionnées pour justifier les notes, notamment lorsque celles-ci sont basses.
  - ♦ si des pénalités (voir ci-dessous) ont été appliquées, les justifier.
  - ♦ la fiche doit être datée et signée.
- Pénalités :
  - ♦ si le dossier n'est pas fourni : la note est divisée par 3.
  - ♦ si le dossier est rendu en retard et n'a pu être lu par les correcteurs : 0/5 à la rubrique "qualité de l'analyse des activités présentées dans le dossier".
  - ♦ si le dossier n'est pas conforme :
    - \* Cas 1 : une seule activité est présentée ou une seule structure est présentée mais le dossier porte bien sur le secteur du B.E.P. Carrières sanitaires et sociales : - 5 points.  
(1) le candidat qui se présente au titre de l'activité professionnelle donne 1 seule structure. Le candidat qui a effectué des périodes de formation en entreprise doit présenter les structures.
    - \* Cas 2 : l'activité présentée est hors du secteur du B.E.P. Carrières sanitaires et sociales : la note est divisée par 2.
  - ♦ si le candidat a bien fourni deux exemplaires de son dossier, à l'issue de l'épreuve lui rendre 1 exemplaire.  
L'autre sera archivé par le centre examen.

**BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES**

EP1 – Partie B – Techniques socio-éducatives et de loisirs  
Durée 1h30      Coefficient : 8 avec partie A

page 1/1

**Contrôle des P.F.E. et/ou des périodes d'activité professionnelle.**

N° du candidat	Nombre de *semaines de P.F.E.	OU Activité Professionnelle	Lieux Conformes au référentiel	Remarques (1)

\* 8 semaines obligatoires dans les deux ans précédant l'examen.

(1) Mentionner en rouge les candidats ne remplissant pas les conditions réglementaires.

Date :

Signatures des Correcteurs :